

**COMMUNE DE BREUIL-BOIS-ROBERT**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de conseillers		Date de convocation	Date d'affichage
<b>En exercice</b>	<b>11</b>		
<b>Présents</b>	<b>8</b>	<b>30 août 2025</b>	<b>30 octobre 2025</b>
<b>Votants</b>	<b>10</b>		

**PRÉSENTS** : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAVAUD, FORTIN, KERJEAN, ROUXEL.  
Mmes JACQUENET-MOREAU, DESPINS.

**EXCUSÉS** : M. MANIANGA-KEYET (pouvoir à M. MOISAN), Mme VOLLAND (pouvoir à Mme DESPINS).

**ABSENTE** : Mme FOURNET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme JACQUENET-MOREAU.

La séance est ouverte à 18h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 11 août 2025.

En préambule, M. MOISAN informe les conseillers du retrait de trois points à l'ordre du jour : Choix de l'entreprise/Signalisation routière (l'obtention de la subvention projetée n'étant pas possible, le remplacement de la signalisation des stops existants étant de la compétence GPS&O) / Choix devis informatique Fire Wall (projet reporté au budget 2026) et Décision modificative n° 3 (plus nécessaire).

**I - TARIF CONCOURS DE PÉTANQUE**  
**Délibération n° 25-09-30 (SP 08/09/25)**

Considérant l'organisation d'un concours de pétanque sur la place du village en date du 14 septembre 2025 ;

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer le tarif de participation à ce concours à 6 euros par personne (tarif unique).*

M. MOISAN précise qu'une dizaine d'équipes sont déjà inscrites et qu'une priorité est donnée aux équipes intra-muros. Cette manifestation sera annulée en cas de pluie.

**II - CONVENTION ALSH « LES JULIENNES » DE GUERVILLE**  
**Délibération n° 25-09-31 (SP 08/09/25)**

Cette convention est renouvelée tous les ans. Il est précisé que 15% des factures sont remboursés aux familles Breuilloises (correspondant à peu près à la part extra-muros).

Considérant que la commune ne dispose pas de structure d'accueil d'enfants âgés de 3 à 12 ans pendant les « mercredis scolaires » et les vacances scolaires ;

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*- approuve le texte de la convention entre la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT et la Commune de GUERVILLE, permettant aux familles Breuilloises de fréquenter la structure d'Accueil Loisirs sans Hébergement de GUERVILLE et leur garantissant une priorité d'accueil les mercredis et pendant les vacances scolaires ;*

*- autorise le Maire à signer cette convention.*

### **III - CHOIX DE L'ENTREPRISE/RÉFECTION PARKING SALLE DES FÊTES**

Délibération n° 25-09-32 (SP 08/09/25)

M. MOISAN informe les conseillers du projet de réfection du petit parking situé rue du Bois-Robert : percement d'un merlon pour création d'un cheminement piéton, pose de bordures, mise en œuvre d'un enrobé noir, marquage au sol des places de stationnement (10/11 places), évacuation des eaux pluviales. Il indique que les deux entreprises sollicitées n'ont pas trouvé le même métré. La différence du montant des devis s'explique aussi par le fait que ALIO TP propose un décaissement, démonte le portique et le remet, alors que WATELET TP ne l'a pas jugé nécessaire et pose uniquement un géotextile, ce qui semble suffisant en raison de la stabilité actuelle du parking. Ce projet sera financé à 80 % par la subvention du Département dans le cadre du versement des amendes de police.

Considérant le projet de réfection du petit parking de la salle polyvalente situé rue du Bois-Robert ;

Considérant la réception des devis des entreprises suivantes :

. ALIO TP, pour un montant total TTC de 40 812,00 € (34 010,00 € HT) ;

. WATELET T.P., pour un montant total TTC de 19 359,36 € (16 132,80 € HT) ;

Considérant l'analyse de ces offres, ce jour, en Conseil Municipal ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention (Mme VOLLAND) :*

*. décide de confier les travaux de réfection du parking de la salle polyvalente, à l'entreprise WATELET T.P., pour un montant de 16 132,80 € HT, soit 19 359,36 € TTC.*

*. Autorise le Maire à signer tout document pour l'accomplissement de ces travaux.*

### **IV - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU REVERSEMENT DES AMENDES DE POLICE**

Délibération n° 25-09-33 (SP 08/09/25)

Considérant la nécessité de réhabiliter un parc de stationnement sur la parcelle n° ZD0053, propriété de la commune ;

Considérant que les stationnements actuels se font de manière désordonnée ; Considérant la nécessité de réduire au maximum le stationnement sur les bas-côtés de la rue du Bois-Robert ;

Considérant la nécessité de sécuriser l'accès piétons pour se rendre à la salle polyvalente de la Mare-Henriette à partir de ce parking ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention (Mme VOLLAND) :*

*. décide de solliciter du Conseil Départemental, dans le cadre du reversement des amendes de police pour l'année 2025, une subvention pour les travaux indiqués ci-dessous :*

**Réhabilitation du parking sis rue du Bois-Robert de la salle polyvalente de la Mare-Henriette, avec matérialisation des places et accès à cette dernière ;**

*. approuve le projet pour un coût total hors taxe de 16 132,80 € ;*

*. s'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme ;*

*. s'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.*

## V - QUESTIONS DIVERSES

*. M. MOISAN indique :*

*- Que les personnes intéressées par la création d'une MAM ont envoyé un mail pour demander où en était le projet communal. Elles ont nommé leur future structure « MAM Eveils et Merveilles ». La propriété du 7 place des Alliés a été déblayée par les propriétaires et l'étude structurelle a été réalisée début août. Mme JACQUENET-MOREAU précise que la CAF ne verse des subventions aux communes que pour les MAM, mais pas pour les micro-crèches. Une réunion se tiendra début octobre à ce sujet.*

*- Qu'une réunion a été organisée avec les entreprises pour le creusement d'une mare. 4 devis ont été demandés. L'Atelier de l'Ours travaille sur la demande de subvention à l'Agence de l'Eau. Un contact a été pris avec le Lycée Agricole de Magnanville (ESTA) pour la plantation des plantes aquatiques. L'établissement s'est montré très intéressé.*

*- Que l'étude concernant la liaison cyclable entre Breuil et Guerville est achevée et que sa mise en œuvre n'interviendra qu'au troisième trimestre 2027.*

*- Que la rentrée des classes s'est bien passée. Des photos ont été prises du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie.*

*- Que le Jobber est parti en révision, avant sa présentation au contrôle technique.*

*- Que l'Atelier TOUCHARD est intervenu dans la semaine pour faire l'état des lieux des travaux restant à réaliser à l'église.*

*- Que la séance d'essai du yoga a réuni 18 personnes et que la professeure souhaiterait signer une convention pour louer la salle des fêtes à l'année. M. MOISAN préférerait qu'elle monte une association communale pour bénéficier de la salle gratuitement. Prochaine séance jeudi 11 septembre à 20h30.*

*- Que toutes les conventions de prêts de locaux aux associations ont été éditées, enlevant la mention concernant l'assurance obligatoire incendie/dégâts des eaux, qui n'était pas nécessaire, les associations devant simplement s'assurer au titre de leur responsabilité civile.*

*- Que l'expertise judiciaire concernant l'affaire COLAS (défaits des allées : pavés et électricité éclairage public - escaliers de l'église - escaliers menant à la bibliothèque) a rassemblé un électricien, un maçon et 5 avocats (avocat de l'entreprise COLAS, avocats des assureurs et avocat de la commune), entre 9h00 et 14h30 ce jour, sur la place du village. 5 sondages ont été effectués et 2 trappes ont été ouvertes. L'expert va rendre sa conclusion fin octobre/début novembre.*

. M. FORTIN demande si une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants est prévue cette année, celle-ci se tenant tous les deux ans. M. DELAVAUD répond qu'elle pourrait avoir lieu en octobre.

. M. DELAVAUD informe :

- Que deux bénévoles de la bibliothèque ont décidé d'arrêter cette mission (Mmes GUILLEMINOT et FORTIN) et qu'une nouvelle est arrivée (Mme DURANDEAU). Les horaires sont maintenus, avec le nouveau créneau du vendredi soir.

- Que Le DCRIM (document qui doit être élaboré par chaque commune concernant les risques majeurs de son territoire est en cours d'élaboration. Seuls les risques naturels (gonflement des sols argileux – inondations) et les risques technologiques (transport de matières dangereuses) concernent Breuil. M. MOISAN précise que le PICCS, qui a été approuvé au Conseil Communautaire, devra également être approuvé par un arrêté du Maire.

- Que le magazine de la Communauté Urbaine, qui aurait dû être distribué par la poste à tous les foyers du territoire de la CU GPS&O, n'est toujours pas arrivé à Breuil.

. M. ROUXEL demande quel est le nombre d'enfants à l'école de Breuil. M. DELAVAUD lui répond que l'effectif est en baisse et que l'école recense moins de 40 élèves.

La séance est close à 19h22.